



Formulaire scolaire pour la reprise de l'enfant le soir

Par **spe2862**, le **09/09/2009** à **18:58**

Bonjour,

Cette question n'est pas pour moi mais pour ma copine qui a divorcé l'année dernière. Cette question porte sur la rentrée scolaire de son enfant. Sur son jugement, il est noté que l'autorité parentale sera exercée en commun par ma copine et par son ex mari. Il est noté aussi que l'hébergement se fera chez ma copine et qu'un droit de visite est donné pour son ex mari tous les 15 jours et la moitié des vacances.

La rentrée scolaire est arrivée. Comme chaque année un papier doit être rempli par les parents concernant la reprise de l'enfant le soir.

Son ex mari ne veut pas que certaines personnes du côté de ma copine soient sur la feuille et veut indiquer aussi sur la feuille des personnes se situant de son côté.

Mes questions sont les suivantes :

- Peut-il l'interdire d'inscrire des personnes sur cette feuille (ex : ses parents, ses amis) ?
- Peut-il aussi récupérer l'enfant le soir à la sortie de l'école étant donné que sur le jugement il doit l'avoir que le week-end et la moitié des vacances ?
- Que risque-t-il aussi en cas de menaces envers ma copine si elle n'exécute pas ce qui lui est dit ?

Pouvez-vous me répondre rapidement car nous subissons sans cesse des menaces de sa part ainsi que sa famille.

Merci d'avance